





Communiqué de presse 2 décembre 2010

LABELLISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Forte progression des collectivités labellisées entre 2009 et 2010!

L'ADEME et Eco-Emballages dévoilent la liste des 91 collectivités lauréates





A l'occasion du Salon Pollutec à Lyon, l'ADEME et Eco-Emballages dévoilent la liste des 91 collectivités qui obtiennent en 2010 le label QualiTri et/ou le label QualiPlus. Un véritable bond en un an qui témoigne d'une véritable mobilisation des collectivités locales pour optimiser leur service de collecte, tant en termes d'efficacité que de qualité.

Ces deux labels s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte. La qualité des dossiers étudiés cette année témoigne d'une exigence renforcée chez les collectivités.

Entre 2007 et 2010, les labels QualiTri et QualiPlus ont été attribués à 197 collectivités ayant décidé d'adopter une démarche de qualité pour leur service de collecte. L'année 2010 représente à elle seule plus de 46% des collectivités labellisées et démontre l'exigence de ces dernières sur le service délivré aux administrés.

→ Deux labels pour une démarche qualité

L'ADEME et Eco-Emballages ont mis en place **les labels QualiTri et QualiPlus** pour améliorer la qualité globale des services de collecte avec pour objectifs :

- promouvoir la démarche d'optimisation du service de collecte
- renforcer l'animation locale
- capitaliser les expériences et recueillir les bonnes pratiques

La labellisation est **une démarche volontaire** proposée aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte".

Les chiffres clés de cette quatrième édition 2010 :

- 118 collectivités ont déposé un dossier de candidature
- 99 d'entre elles ont fait l'objet d'un audit sur site
- 91 ont été sélectionnées par le Comité National de Labellisation pour recevoir un label :
 - 68 collectivités se voient décerner le label à QualiTri
 - 18 collectivités reçoivent les deux labels QualiTri et QualiPlus
 - 5 collectivités, déjà labellisées QualiTri lors d'une précédente édition, accèdent au label QualiPlus.

Depuis 2007,
276 collectivités ont
postulé aux labels.
197 d'entre elles ont
obtenu un label (167
QualiTri
et 30 QualiPlus)
sur un total d'environ
1 200 collectivités de
plus de 10 000 hab.
compétentes en
matière de collecte.

2010 a été l'année de la relance pour la Labellisation, après deux années où le nombre de collectivités candidates était en baisse, souvent pour des raisons extérieures (échéances électorales, crise économique...). Entre 2009 et 2010, le nombre de collectivités labellisées a été multiplié par 3,5!

Mais avant tout, l'année 2010 est une année sans précédent en ce qui concerne la qualité des dossiers : 77% de réussite, en hausse constante depuis 2007. Ceci témoigne de la connaissance de plus en plus précise par les collectivités des critères exigés pour l'attribution des labels, qui laisse à penser qu'une grande partie d'entre elles attendent de mettre en ordre leur service de collecte avant de postuler aux labels.

Effet direct de l'élévation du niveau des collectivités locales, le nombre de collectivités labellisées QualiPlus est multiplié par 4 (de 7 à 30), et 15% des candidats obtiennent à la fois les labels QualiTri et QualiPlus lors de la même édition!

→ De QualiTri à QualiPlus : un niveau d'exigences croissant

Les critères de sélection du label QualiTri sont regroupés autour de 4 axes représentatifs de la qualité :

- Service: satisfaire les usagers par l'information (rapport annuel, communication de proximité...)
- Economie : connaître et maîtriser les coûts de gestion (étude des coûts, suivi des tournées...)
- Environnement : améliorer les performances et limiter les impacts (taux de valorisation des déchets, évaluation de la consommation de carburant, collecte des déchets dangereux...)
- Social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

QualiTri et
QualiPlus, attribués
pour 3 ans, ne sont
pas des
certifications.

Le label QualiPlus comporte des critères plus exigeants :

- Renforcement des critères QualiTri concernant le niveau de performance de la collecte, traduisant une maîtrise des leviers d'optimisation du service,
- Introduction de nouveaux critères : politique de réduction des émissions de CO₂, mise en sécurité des opérations de collecte, politique d'achat éco-responsable ...

Il s'agit ainsi d'une **réelle progression entre les deux niveaux de label**, qui suppose des efforts importants de la part des collectivités locales. Ces deux niveaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

→ La démarche de labellisation

L'ensemble de la démarche de labellisation - depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités lauréates - a été mené dans le cadre du **Comité National de Labellisation**, composé de l'ADEME, d'Eco-Emballages, d'Amorce, du Cercle national du recyclage, de l'Association des Maires de France, de l'Assemblée des Communautés de France et de la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement et d'une collectivité labellisée QualiPlus en 2009, le SMIRGEOM Est Sarthe.

A noter que les collectivités labellisées en 2008 verront leur label arriver à échéance fin 2011. Pour ne pas le perdre, elles devront renouveler leur candidature et déposer leur dossier avant le 29 avril 2011.

En savoir plus?

Les fiches bonnes pratiques des collectivités labellisées sont consultables sur le site www.ecoemballages.fr/labellisation : exemples concrets de réalisation par les collectivités et recommandations du Comité National de Labellisation.

Edition 2011

Pour participer à la prochaine édition, les collectivités locales pourront se procurer le dossier de candidature début 2011 et devront le retourner avant le 29 avril 2011.



Les collectivités lauréates des labels collecte QualiTri 2010

Les collectivités pourront apposer le logo collecte QualiTri sur l'ensemble de leur documentation et de leurs outils de communication.

01 0 02 9 03 9 06 0 09 9 11 9 14 1 17 0 21 0 22 1 23 9 24 9 30 9 33 3 33 3 34 0	Communauté de Communes de Miribel et du Plateau Communauté de Communes du Pays de Bage SIRTOM du Laonnois SICTOM de la Région Montluçonnaise SICTOM Sud Allier Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel SMICTOM du Carcassonnais
01 0 02 9 03 9 06 0 09 9 11 9 14 1 17 0 21 0 22 1 23 3 24 3 28 0 30 3 33 3 33 3 34 0	Communauté de Communes du Pays de Bage SIRTOM du Laonnois SICTOM de la Région Montluçonnaise SICTOM Sud Allier Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel
02	SIRTOM du Laonnois SICTOM de la Région Montluçonnaise SICTOM Sud Allier Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel
03	SICTOM de la Région Montluçonnaise SICTOM Sud Allier Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel
03	SICTOM Sud Allier Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel
06 06 09 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel
06 09 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	Communauté d'Agglomération Pole Azur Provence SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel
09 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	SICTOM du Couserans SMECTOM du Plantaurel
09	SMECTOM du Plantaurel
11	
14 9 17 0 21 0 22 0 22 1 23 9 24 9 30 9 33 0 33 0 33 0 33 0 33 0 34 0	
17 (21 (22 (22 (22 (23 (23 (24 (24 (24 (24 (24 (24 (24 (24 (24 (24	SMISMB
21 0 22 0 22 1 23 3 24 9 29 0 30 3 33 0 33 3 33 3 34 0	Communauté de Communes du Pays Santon
22 (22 (23 (24 (25 (25 (25 (25 (25 (25 (25 (25 (25 (25	Communauté de Communes Rives de Saône
22 1 23 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc
23	Lamballe Communauté
24 9 28 0 29 0 30 9 33 0 33 3 33 9	SIERS
28 (29 (30 (33 (33 (33 (34 (4))))))	SMICTOM Lalinde le Buisson
29 (9 30 (9 33 (9 33 (9 33 (9 34 (9)	Communauté d'Agglomération du Drouais
30	Communauté d'Agglomération de Quimper
33 (33 (33 (34 (SICTOM de la Région d'Uzes
33 (33 (34 (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
33 9 34 0	Communauté de Communes Bassin d'Arcachon Nord Atlantique
	SMICVAL du Libournais Haute-Gironde
	Communauté de Communes Nord-Bassin de Thau
	SMICTOM du Nar
35	SMICTOM du Sud-Est Ille et Vilaine
37	Communauté de Communes de l'Est Tourangeau
	Communauté de Communes du Vouvrillon
	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
	Communauté de Communes Chartreuse-Guiers
38	SICTOM de la Région de Morestel
	Communauté d'Agglomération du Grand Dax
	SICTOM du Marsan
40 5	SITCOM Sud des Landes
	SICTOM de Montoire la Chartre
	Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole
	Communauté de Communes du Pays de Charlieu
	Communauté de Communes Entre Loire et Rhône
44 (CARENE
	Communauté de Communes Coeur Pays de Retz
	Communauté de Communes Sud Estuaire
	Nantes Métropole
	SMIRTOM de la Région de Montargis
Département	

40	
49	Communauté d'Agglomération du Choletais
49	Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
49	SIRDOMDI de Beaupreau
50	SIRTOM de la Baie et Vallée du Thar
51	Communauté d'Agglomération de Chalons-en-Champagne
51	Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Ouest Rémois
51	Syndicat Mixte de Collecte Plaine et Montagne Rémoise
54	Communauté de Communes du Bassin de Pompey
54	Communauté de Communes Moselle et Madon
56	Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes
60	Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
62	Communauté Urbaine d'Arras
62	Syndicat Mixte de la Région de Bapaume
64	Communauté de Communes de Nive Adour
64	Communauté de Communes de Ousse-Gabas
64	Communauté de Communes du Miey de Béarn
64	SICTOM du Haut Béarn
65	SYMAT
67	Communauté Urbaine de Strasbourg
69	SITOM Sud Rhône
71	SICTOM du Maconnais
71	SIVOM du Louhannais
72	Communauté de Communes du Pays Fléchois
73	Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole
74	Communauté de Communes du Pays de Filière
74	SITOA
77	Communauté de Communes Seine Ecole
82	SIEEOM du Sud Quercy
82	SMEEOM Moyenne Garonne
83	Commune de la Seyne-Sur-Mer
84	COVE
85	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix-de-Vie
86	Communauté de Communes de Villedieu-du-Clain
89	Communauté de Communes du Sénonais
90	Communauté d'Agglomération Belfortaine
90	SIVOM Sud Territoire Belfort
91	Commune d'Epinay-Sur-Orge
91	SIOM de la Vallée de Chevreuse
91	SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
94	Commune de Fontenay-Sous-Bois
94 94 97	Commune de Vincennes Commune de Vitry-Sur-Seine Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

A noter que figure dans cette liste un nombre important de collectivités franciliennes, de plus en plus séduites par la démarche d'amélioration continue, ainsi que, comme en 2009 une collectivité de la Réunion, la CIVIS.



Les collectivités lauréates des labels collecte QualiPlus 2010

En 2010, ce sont 23 nouvelles collectivités qui peuvent apposer le logo collecte QualiPlus sur l'ensemble de leur documentation et de leurs outils de communication.

Département	Collectivités lauréates des labels collecte QualiPlus
02	SIRTOM du Laonnois
22	Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc
25	Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard
29	Communauté de Communes de la Presqu'Île de Crozon
33	SMICVAL du Libournais Haute-Gironde
35	SMICTOM du Nar
35	SMICTOM du Sud-Est Ille et Vilaine
38	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
38	SICTOM de la Région de Morestel
40	SITCOM Sud des Landes
42	Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole
44	CARENE
44	Nantes Métropole
49	SIRDOMDI de Beaupréau
51	Syndicat Mixte de Collecte Plaine et Montagne Rémoise
53	Communauté de Communes du Pays de Loiron
62	Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
62	Communauté Urbaine d'Arras
69	SITOM Sud Rhône
73	Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole
85	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
91	SIOM de la Vallée de Chevreuse
91	SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts

Au total, 30 collectivités locales sont à ce jour labellisées QualiPlus, soit le plus haut niveau de qualité pour un service public de collecte. Au sortir de l'édition 2009, elles étaient seulement 7 en France.

Retrouvez l'Ademe et Eco-Emballages sur le salon POLLUTEC ADEME – Hall 6, allée F, stand 170 ECO-EMBALLAGES : Hall 5, allée F, stand 268

A propos d'Eco-Emballages

Créé en 1992 grâce à la volonté conjointe des entreprises de la grande consommation et des pouvoirs publics, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur, Eco-Emballages fédère et accompagne les acteurs de la chaîne solidaire du tri et du recyclage des emballages. Aujourd'hui, grâce à l'engagement collectif des entreprises, des collectivités, des citoyens et des professionnels du recyclage, près de 63% des emballages ménagers sont recyclés en France. Eco-Emballages a pour principales missions de travailler avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, de soutenir financièrement la collecte sélective et de contribuer à son efficacité, d'informer le grand public et de favoriser le recyclage des emballages. Eco-Emballages est un éco-organisme, agréé par l'Etat, auquel 47 000 entreprises apportent leur contribution financière. 92 % de ses dépenses sont consacrées aux collectivités locales pour contribuer au financement de la collecte sélective. Le Point Vert, symbole de cet engagement, est présent sur 95% des produits de grande consommation. www.ecoemballages.fr

A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement. de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr .

Contacts presse Eco-Emballages:

RPCA - Cathy Bubbe & Valentine Bardin 01 42 30 81 00 c.bubbe@rpca.fr / v.bardin@rpca.fr

Contacts presse ADEME:
GolinHarris - Coralie Ménard
& Cécile Lardillon - 01 40 41 55 01
servicedepresseademe@golinharris.com

